

Recensement de l'horticulture 2001

Méthodologie et définitions

Champ du recensement de l'horticulture : le recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières de l'année 2001 porte sur toutes les exploitations agricoles disposant d'au moins 200 mètres carrés de fleurs et plantes ornementales ou de pépinières ligneuses à l'exception des pépinières viticoles. Seules les exploitations assurant une production sont recensées. Celles dont l'activité se limite au simple stockage de plantes en sont exclues. Les informations recueillies portent sur la campagne 2000-2001. Seules les exploitations assurant une production ont été recensées. Les collectivités avec une activité de production, comme les services « espaces verts » des municipalités, sont interrogées. Les productions de sapins de Noël et de gazon de plaquage sont exclues de ce recensement.

La superficie brute concerne la surface totale de la parcelle cultivée. On n'a pas le détail des surfaces brutes par espèce pour une production donnée : Par exemple, on n'a pas la superficie occupée par les chrysanthèmes dans la fiche plantes en pots mais on a le nombre de pots.

La superficie développée est utilisée pour les fleurs et feuillages coupés et pour les bulbes. Il s'agit de la somme des superficies brutes occupées dans la campagne par une culture (il peut y avoir des rotations).

On désigne par serre ou abri haut tout ensemble constitué en verre ou en matière plastique, souple ou rigide, fixe ou mobile, chauffé ou non, sous lequel on peut se tenir debout : serre, grand tunnel plastique, multichapelle plastique ... N'ont été retenues que les surfaces des serres destinées à l'horticulture ornementale ou aux pépinières.

Les plantes vivaces sont des plantes rustiques qui ne meurent pas après leur floraison. Les seules plantes aromatiques recensées ici sont celles qui ont un usage ornemental. Les plantes aquatiques ont deux usages : les bassins de plein air comme les nymphéas ou les aquariums.

Les plantes à massifs sont ici des plantes qui servent à la décoration des massifs, mais aussi des jardinières, des balcons ou encore des vasques. Ces plantes sont en général volontairement détruites après leur floraison.

Les boutures et jeunes plants recensés sont ici des cultures vendues à d'autres horticulteurs pour la production ultérieure de fleurs coupées, de plantes en pots, de plantes à massifs ou vivaces. Les plants de rosiers pour la production de fleurs coupées n'en font pas partie.

La culture des bulbes a pour objectif la production de bulbes (tulipes, jacinthes, iris, narcisse...), de rhizomes (muguet...) et de tubercules (renoncules...) de taille commerciale. Le grossissement des bulbes s'établit en général sur plusieurs années. Les iris rhizomateux ont été comptés avec les plantes vivaces.

Les jeunes plants sont des végétaux au début de leur développement. Ils résultent de semis, marcotte, bourture ou de tout autre mode de multiplication. Ils sont destinés à la vente ou à être replantés en pépinière, où ils deviendront alors des plants d'élevage.

Le scion est une plante résultant d'une greffe en pied, dont la pousse qui a une année de végétation, se trouve dans le prolongement du porte-greffe. Le plant formé est le stade de développement qui suit le stade du scion. Les arbres fruitiers sont alors formés en basse-tige, en quenouille ou en cordons. Le matériel de multiplication comprend les jeunes plants issus de multiplication, les jeunes plants greffés et les greffons.